



MODE OPERATOIRE RVD

INTERVENTION EN PRESENCE DE MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE EN DECHETTERIE ACCEPTANT DE L'AMIANTE

<p>OBJET</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce Mode Opérateur s'applique uniquement aux interventions prévues dans la sous-section 4 « Dispositions particulières aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels, ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante » du Décret n°2012-639 du 4 mai 2012.
<p>CHAMP D'APPLICATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce mode opératoire est à appliquer obligatoirement dès lors que des interventions sont effectuées en présence de matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante. • Ce mode opératoire concerne toutes les interventions, qu'elles soient assurées en interne ou par une entreprise extérieure (y compris ses sous-traitants) sur toutes les déchetteries acceptant de l'amiante. • La DTP Veolia est garante de la diffusion et l'Exploitation du respect de ce Mode Opérateur
<p>REDACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Florence SOUANEF - Resp. Prévention Sécurité NAT • Gilles TRECA- Resp. Prévention Sécurité NAT
<p>VALIDATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valérie ERHART - Directeur QHSE NAT
<p>DATE D'APPLICATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 23 Mai 2016

SOMMAIRE

1. CONDITIONS PREALABLES
2. LES ETAPES :
 - I.PREPARATION DE L'INTERVENTION PAR LES OPERATEURS
 - II.HABILLAGE DES OPERATEURS
 - III.INTERVENTION DES OPERATEURS
 - IV.DECONTAMINATION/DESHABILLAGE
 - V.FIN DE L'INTERVENTION

1. CONDITIONS PREALABLES

• Les intervenants doivent :

- avoir 18 ans ; ne pas être stagiaire ;
- avoir l'aptitude médicale délivrée par le médecin du travail. Cette aptitude prend en compte les spécificités relatives au port des équipements respiratoires ;
- être formés et détenteurs de l'attestation de compétences et de l'habilitation Amiante incluant la maîtrise du mode opératoire ;
- Avoir réalisé le fit test sur les appareils de protection respiratoire ;
- intervenir à deux ;
- être en possession du mode opératoire.

• Durée et temps de travail :

- La durée de vacation* ne doit pas dépasser 2h30 ;
- La durée totale quotidienne des vacations ne doit pas excéder 6h
- La durée des pauses après chaque vacation s'élèvera à 20 minutes.

*(*vacation : période pendant laquelle le travailleur porte de manière ininterrompue un appareil de protection respiratoire-Art.4412-96 Code du Travail).*

Le temps nécessaire à l'intervention tient compte des opérations d'habillage, de déshabillage et de décontamination.

• Règles d'Hygiène :

- Les opérateurs ne doivent ni boire, ni manger, ni fumer dans les zones de travail concernées (Article R4412-20 du Code du Travail).



2. LES ETAPES de l'opération de conditionnement ou reconditionnement de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante effectuée par salariés RVD ou une entreprise extérieure

I. Préparation de l'intervention	
<p>1. Effectuer l'analyse des risques en identifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> • le déchet, le volume; • les acteurs de l'intervention dont les personnes potentiellement exposées au risque de l'amiante; • les moyens de l'intervention ; • le moment de l'intervention 	
<p>2. Préparer l'intervention en vérifiant la disponibilité, et le bon état des EPI</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Combinaison jetable de catégorie 3 type 5 ou 6 munie d'une capuche à usage unique □ Chaussures de sécurité et sur bottes jetables □ Sous-gants à usage unique □ Gants étanches aux particules à usage unique (nitrile ou latex nitrilique ou néoprène) □ Masque complet avec cartouches de type P3 ou masque complet de ventilation assistée TM3P avec cartouches filtrantes de type P3 (vérifier la présence d'une bande blanche) □ Les cartouches de filtrations doivent être neuves et non périmées. Elles sont à usage unique. □ Scotch pour étanchéfier la combinaison 	
<p>3. Préparer l'intervention en vérifiant la disponibilité, le bon état des EPC, et du matériel dédié aux interventions en présence de matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Matériel de balisage et de signalisation de danger « zone amiante » (barrières, cônes) □ Rouleau de polyane □ 4 sacs à déchets (2 doublés) et rubans adhésifs marqués » amiante □ 2 big-bag amiante □ Colliers de scellement pour les big-bag □ En cas de déchets de grande contenance : Film+palette ou big-bag GRV □ Pulvérisateur à eau □ Surfactant □ Lingettes nettoyantes (mains, cou...) □ Lingettes nettoyantes (masque) □ une paire de ciseaux □ Matériel dédié amiante : pelle (dont manche en plastique), pince.... 	

INTERVENTION SUR MATERIAUX SUSCEPTIBLES D'EMETTRE DES FIBRES D'AMIANTE

4. Vérifier la validité du contrôle réglementaire des appareils de protection respiratoire effectué par un organisme extérieur agréé (contrôle annuel) ;

5. Baliser et signaler la zone où le déchet est identifié :

- Signalisation temporaire de chantier : cônes, barrières
- panneau amiante



6. Rendre la zone d'intervention inaccessible le temps de la sécurisation et mettre le panneau de communication à l'entrée : « manipulation d'amiante en cours. Début de l'intervention / fin de l'intervention prévue : »



7. Mettre en place les différentes zones :

- Une zone de dépose, décontamination déshabillage constituée par un film polyane formant une rétention (découpe d'une surface 1m50/1m50 à l'aide d'une paire de ciseaux) ;
- Une zone d'intervention (conditionnement des déchets) constituée par un film polyane formant une rétention (découpe d'une surface 1m50/1m50 à l'aide d'une paire de ciseaux) ;
- Une zone d'entreposage temporaire des déchets (1 Big-bag amiante libre (pour EPI, cartouches, lingettes), 1 Big-bag amiante liée (matériau susceptible de contenir de l'amiante) avec 2 sacs à déchets marqués amiante/ou Film+Palette



**En cas de vent, poser des cônes sur le polyane pour le fixer*

II. Habillage (en respectant l'ordre ci-dessous)

Les EPI devront être portés 100% du temps d'intervention

1. Noter l'heure de début d'habillage

**durée d'exposition à reporter sur la fiche individuelle*

2. Mettre la combinaison avec les sur-bottes sans la capuche

** Si le masque est à ventilation assistée, installer la batterie sous la combinaison*

3. Préparer des morceaux de scotch pour poser autour du masque et autour des poignets (et des sur-bottes si elles ne sont pas intégrées à la combinaison)



INTERVENTION SUR MATERIAUX SUSCEPTIBLES D'EMETTRE DES FIBRES D'AMIANTE

<p>4. Installer sur le masque la cartouche filtrante neuve et non périmée à usage unique. En cas d'utilisation du masque à ventilation assistée, raccorder le moteur de la ventilation au masque.</p>	
<p>5. Mettre le masque respiratoire La durée de vacation* ne dépasse pas 2h30 et la durée maximale des vacations n'excède pas 6h</p> <p><i>*Vacation : période durant laquelle le travailleur porte de manière ininterrompue un appareil de protection respiratoire</i></p> <p>! Ne jamais toucher l'intérieur du masque</p> <p>! Eviter de manipuler le masque durant son utilisation</p>	
<p>6. Vérifier l'étanchéité du masque respiratoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ obstruer la ou les cartouches avec les mains; ➔ inhaler légèrement pour créer un vide ➔ vérifier si le masque s'écrase un peu, <p>Dans le cas contraire, il faut le réajuster. Le cas échéant, il y a une fuite et le masque n'est pas étanche, il faut le remplacer.</p>	
<p>7. Fermer les adhésifs de la combinaison (cou+long de la tenue)</p>	
<p>8. Mettre en place la capuche de la combinaison sur le masque respiratoire et la scotcher sur celui-ci</p>	
<p>9. Mettre les sous-gants et les gants étanches et les scotcher sur la combinaison</p>	
<p>10. Visser la cartouche filtrante neuve et non périmée ; ou raccorder le masque au système d'adduction d'air et mettre en route le système de ventilation assistée.</p>	

INTERVENTION SUR MATERIAUX SUSCEPTIBLES D'EMETTRE DES FIBRES D'AMIANTE

11. Procéder à un contrôle croisé des EPI entre les membres de l'équipe



III. intervention des opérateurs

1. Isoler les déchets susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante sur la zone d'intervention

2. Intervenir en humidifiant le déchet à l'aide d'eau et de surfactant;

- Eviter toute action qui pourrait libérer des fibres (casser, scier, frotter)



3. Assurer le conditionnement des déchets (emballages conformes), l'étiquetage et le scellement :

- Les déchets de grande contenance (plaques de couverture) dans un sac de grande contenance (sac tissé ou plastique spécifique amiante) ou sur palette filmée/ou bib-bag GRV;

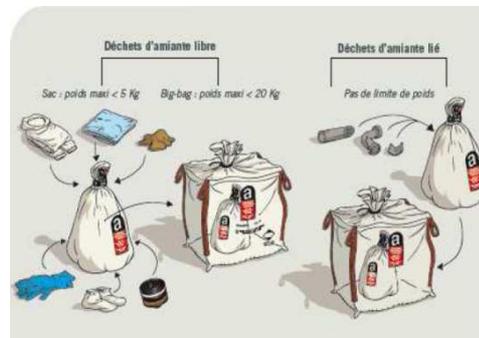
- Les déchets de petite dimension dans des sacs étanches puis dans un big-bag (amiante liée); sacs et big-bags sont fermés en col de cygne de la façon suivante :

-Un intervenant ferme un premier sac avec du scotch et le surfactant ;

-le deuxième intervenant présente un deuxième sac propre dans lequel le premier intervenant glisse le sac fermé ;

-Le deuxième intervenant ferme le deuxième sac en col de cygne et le dépose dans le Big Bag Amiante lié qu'il ferme également en col de cygne.

Il sécurise la fermeture avec les scellés.



IV. Décontamination/Déshabillage (dans le respect de l'ordre ci-dessous)

Effectuer l'ensemble des gestes de déshabillage et de nettoyage en zone de décontamination, en réalisant des déplacements et des gestes lents et de faible ampleur afin d'éviter toute dispersion de fibres d'amiante dans l'air

1. Sur la zone d'intervention :

- ➔ Décontaminer le matériel/ou outil utilisé à l'aide du pulvérisateur eau+surfactant ;
- ➔ Enrouler la feuille de polyane de la zone d'intervention et la placer dans le sac à déchets d'amiante libre

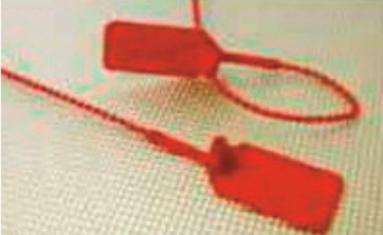


2. Sur la zone de décontamination/déshabillage :

- ➔ Pulvériser d'eau et de surfactant la combinaison, les sur-bottes, et les gants ;
- ➔ Nettoyer le rouleau de scotch et le pulvérisateur à l'aide de lingettes ou d'eau
- ➔ Retirer le scotch des poignets et autour du masque, puis retirer la combinaison, les gants et les sur-bottes en la retroussant (méthode « peau de lapin ») ;
- ➔ Mettre le tout dans un sac à déchet d'amiante libre (y compris les lingettes);
- ➔ Enrouler la feuille de polyane de la zone de décontamination/déshabillage et la placer dans le sac à déchets d'amiante libre
- ➔ Retirer les cartouches filtrantes du masque ou débrancher le tuyau d'adduction d'air
- ➔ Retirer le masque (ne pas jeter le masque)
- ➔ Nettoyer le masque à l'aide des lingettes nettoyantes ;
- ➔ Mettre les cartouches et les lingettes utilisées dans le sac à déchet d'amiante libre



INTERVENTION SUR MATERIAUX SUSCEPTIBLES D'EMETTRE DES FIBRES D'AMIANTE

<p>3. Sur la zone d'entreposage des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Refermer le sac (fermeture « col de cygne ») avec le scotch et le placer dans le big-bag d'amiante libre ; ➔ Fermer le big-bag d'amiante libre (fermeture col de cygne) avec le scotch; ➔ Poser les colliers de scellements sur chaque big-bag contenant des déchets amiante ; 	 
<p>4. Noter l'heure de fin de déshabillage *durée d'exposition à reporter sur la fiche individuelle d'exposition</p>	
<p>5. Ranger les équipements dont le masque et le matériel décontaminés</p>	
<p>6. Enlever la signalisation et le balisage</p>	
<p>7. Stocker les déchets dans un endroit isolé, protégé des intempéries avec barrières métalliques et signalétique (interdiction d'accéder + risque amiante) et les faire évacuer vers un centre agréé de traitement</p>	
<p>8. Après chaque intervention, se laver les mains, le visage et le cou puis prendre une douche dès que possible.</p>	

V. Fin de l'intervention des opérateurs

<p>1. Compléter les Bordereaux de Suivi des Déchets contenant de l'Amiante (BSDA)</p>	
<p>2. Remplir la fiche individuelle d'exposition selon l'organisation définie</p>	